

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 9 octobre 2018

Délibération n°61 - 2018 relative à la délégation du CA au Président.

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne donne délégation au président à effet d'autoriser les sorties d'inventaire des biens mobiliers et les cessions, dons ou mises au rebut consécutives.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	23
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	30	Contre	1	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée


Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Note délégation du CA au Président
Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 16.10.2018

Document mis en ligne le : 16.10.2018